

En guise de conclusion, rappelons le rôle prépondérant joué par la Société nationale de Croix-Rouge dans la procédure qui a abouti à la ratification des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève par la Belgique.

Tout au long de ce cheminement, nous nous sommes également efforcé d'assurer la sensibilisation du personnel politique apte à agir en faveur de l'accélération du processus législatif.

Ce rapide tour d'horizon montre la variété des initiatives que nous avons prises, et témoigne de notre préoccupation de donner à la diffusion du droit humanitaire le maximum de rayonnement. C'est une tâche difficile, mais essentielle qui exige de la persévérance et de l'imagination.

Guy Hullebrœck
Directeur général
Communauté francophone
Croix-Rouge de Belgique

Diffusion: une expérience pilote du Croissant-Rouge marocain

Introduction

Le Croissant-Rouge marocain (CRM) a organisé durant l'année 1987 une série de séminaires de diffusion du droit international humanitaire (DIH) et des droits de l'homme à l'intention de six publics différents concernés par la connaissance du DIH. Cette très intéressante expérience a permis de toucher à travers tout le pays des gens motivés qui, pour la plupart, n'avaient qu'une connaissance peu approfondie du droit international humanitaire et fragmentaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce fut également une expérience pilote car c'est la première fois qu'une Société nationale organise de sa propre initiative une série de séminaires de diffusion pour les publics-cibles qu'a définis le Mouvement dans tous ses programmes d'action.

Convergences et infrastructures

La réalisation de cette série de séminaires a été rendue possible par la convergence de plusieurs facteurs: d'une part, une prise de conscience des responsables du CRM qui, très au courant de la doctrine dans le domaine de la diffusion ont, par la volonté éclairée de leur présidente, son Altesse Royale Lalla Malika, réussi à mettre sur pied ce programme et d'autre part, deux facteurs matériels qui ont leur importance, à savoir un centre de formation situé à Medhia non loin de Rabat, parfaitement équipé pour accueillir une centaine de séminaristes et un financement *ad hoc* provenant d'une fondation américaine ayant pour but la formation de cadres et l'enseignement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Réalisation

Consciente de ses responsabilités, la Société nationale du Maroc s'est fixée pour but, dans le cadre du Troisième Programme d'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement (1986-1990) et avec la volonté d'appliquer la résolution IV de la XXV^e Conférence de la Croix-Rouge, de mettre sur pied un programme de diffusion du droit international humanitaire au niveau national.

Pour ce faire, et dans une première étape, le Croissant-Rouge marocain a organisé entre avril et décembre 1987, une première série de séminaires de formation pour chacun des six publics suivants: les dirigeants provinciaux et «préfectoraux» du Croissant-Rouge marocain, les cadres des ministères de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Information, les responsables de la jeunesse du CRM et de divers autres milieux, les Forces Armées Royales, la Gendarmerie Royale et les Forces auxiliaires, les journalistes des principaux journaux du pays et les médecins (CRM, militaires et privés). Quant aux milieux académiques, ils bénéficieront d'un séminaire dans une deuxième étape.

Les programmes de ces séminaires portaient sur les divers aspects historiques et juridiques du DIH et des droits de l'homme ainsi que sur le rôle et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les différents thèmes ont fait l'objet d'exposés introductifs suivis de débats, le cas échéant, d'exercices pratiques.

L'encadrement scientifique, pour les sujets concernant les droits de l'homme et l'Islam a été brillamment assuré par le D^r Abdelkader El Kadiri, professeur

de droit international public à la Faculté de droit de Rabat. Responsable des relations publiques et de la diffusion au Croissant-Rouge marocain, M. B. Bensaoud a fait appel à la division Coopération-Diffusion du CICR afin que celle-ci envoie des conférenciers dans les domaines du DIH et de la diffusion des principes et idéaux du Mouvement. Ainsi, grâce à la bonne collaboration qui s'est créée entre les organisateurs et le CICR pour le choix des thèmes, ceux-ci ont pu, d'un séminaire à l'autre, être toujours adaptés le plus précisément possible aux divers publics. La richesse du contenu des exposés a d'ailleurs été soulignée par les participants dont le haut niveau intellectuel a rehaussé les débats.

Le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a également participé activement à ces séminaires en envoyant des représentants qualifiés et du matériel de diffusion.

Certains professeurs étrangers au Mouvement ont été également invités tels que le Professeur Maurice Torelli, de l'Institut du Développement et de la Paix de Nice, le Dr Mohamed El Kouhene, collaborateur de la Commission Indépendante sur les questions humanitaires internationales, M^{me} Khadija Elmadmad, professeur à la Faculté de droit de Casablanca et le Lieutenant-Colonel Mohamed Arassen des Forces Armées Royales marocaines. Les dirigeants et les membres du Comité central du CRM ont toujours suivi avec grande attention ces séminaires. Citons M. L. Derfoufi, secrétaire-général du CRM, M. A. Belghiti, rédacteur de la Revue du CRM ainsi que les membres du Comité central, M. Mehdi Bennouna, trésorier de la Ligue, M^{me} Fatima Hassar, M. Mohamed Maazouzi et M. Mohamed Nesh-Nash. Enfin chacun de ces séminaires a été largement couvert par la presse marocaine.

Perspectives d'avenir

Le CRM a reçu récemment de multiples appels de la province émanant d'anciens participants (cadres du CRM, officiers des Forces Armées Royales, ou médecins) afin que soient organisés de nouveaux séminaires leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur le droit international humanitaire et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Tenant compte du succès de cette première série de séminaires, le CRM a pris la décision de créer une «cellule de diffusion» ou une commission, formée des représentants les plus motivés de chaque public ayant participé aux séminaires afin qu'avec l'appui de membres du CRM, cette cellule puisse poursuivre elle-même cet effort de diffusion à l'intérieur du pays lui-même, ce qui constituera la seconde étape du programme de diffusion du CRM.

Conclusion

Il est réconfortant de constater qu'une Société nationale, dans un monde où la non-application du DIH, est souvent à déplorer, a su, non seulement prendre conscience de ses responsabilités mais en plus les transformer en action, suivant par là le geste premier d'Henry Dunant et la préoccupation du Mouvement tout entier. Puisse l'exemple du CRM faire tâche d'huile auprès d'autres Sociétés nationales et surtout auprès de leur propre gouvernement à qui revient, tel que le prévoient les Conventions de Genève, la responsabilité première de faire connaître les dispositions du droit international humanitaire afin de démontrer que le respect du droit international humanitaire et sa diffusion contribuent à l'esprit de paix, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre toute forme de discrimination.

François Gillioz

Bureau Afrique du Nord/Moyen-Orient

Division de la Coopération

et de la Diffusion

CICR
